REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PÊCHERIES

DEMANDE D'EXPOSÉ DES PROJETS DE GESTION DES RESSOURCES MARINES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur une affaire urgente. Le Canada ayant fixé une limite de pêche de 200 milles, il importe de songer sans tarder aux moyens de surveillance, de patrouille et de sauvetage le long du vaste littoral canadien. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de faire une déclaration à l'appel des motions pour exposer ses projets de gestion de nos ressources marines et que l'affaire soit renvoyée à un comité spécial composé de représentants des Affaires extérieures, de la Défense nationale, de l'Environnement et des Pêcheries, des Transports et des Communications.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'article 43 du Règlement exige le consentement de la Chambre avant la présentation d'une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION SUR LE RÉSULTAT DES ENTRETIENS AVEC L'UPA AU SUJET DES PRODUCTEURS DE LAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné la réponse donnée à la Chambre, lors de la période des questions orales vendredi dernier, par le président du Conseil privé, indiquant qu'il y aurait effectivement aujourd'hui une rencontre entre l'exécutif de l'UPA du Québec et certains ministres du Cabinet au sujet de l'importante question de l'industrie laitière québécoise; étant donné l'ampleur que prend de jour en jour ce problème qui risque d'entraîner bientôt des conséquences très sérieuses, et étant donné la nécessité de clarifier la situation et de prendre les mesures qui s'imposent, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre demande au ministre de l'Agriculture de rendre publics aujourd'hui, par une déclaration à la Chambre, les résultats et le contenu de ces entretiens spéciaux, afin que les députés puissent immédiatement faire le point sur l'évolution de ce dossier.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Emplois d'étudiants

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

ON DEMANDE DE SUSPENDRE POUR SIX MOIS L'APPLICATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE LAITIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion.

Étant donné la situation précaire dans laquelle se trouvent les producteurs de lait industriel; étant donné que les décisions prises par la Commission canadienne du lait, en avril dernier, obligeront des centaines de producteurs à abandonner l'industrie laitière et que dans de telles circonstances, plusieurs d'entre eux sont déjà voués à la faillite, je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner):

Le consentement unanime de la Chambre dans le but de demander au ministre responsable de suspendre, pour une période de six (6) mois, l'application de la nouvelle politique laitière, annoncée en avril dernier, afin de donner le temps nécessaire à ces producteurs pour réorganiser leur exploitation en fonction de ces nouvelles mesures gouvernementales

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

[Traduction]

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'OPPORTUNITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT IMMÉDIAT D'UN PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime, aux termes de l'article 43 du Règlement, pour soulever une affaire urgente. Étant donné que le gouvernement a aboli le programme Perspectives-Jeunesse et que, ce faisant, il a éliminé près de 30,000 emplois ou les deux tiers des emplois d'été et de son programme d'activité pour étudiants, étant donné que cette perte d'emplois, accompagnée de réductions de dépenses dans le secteur privé, provoquera un chômage élevé parmi les jeunes et les étudiants cet été-par exemple, dans les provinces Maritimes, la perte de 7,000 emplois de Perspectives-Jeunesse, associée aux réductions dans les industries de l'acier, du transport et les entreprises commerciales, entraînera un chômage de plus de 25 p. 100 parmi les étudiants cet été-et étant donné que les chiffres récents sur le chômage révèlent non pas que plus de gens trouvent du travail, mais que plus de gens, notamment dans le groupe de 18 à 24 ans, sont exclus du marché du travail faute d'emploi, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le gouvernement présente d'urgence un programme d'emplois d'été qui sera mis en œuvre d'ici deux semaines et administré par les municipalités; que le gouvernement élabore immédiatement un programme de subventions destinées aux étudiants qui ne peuvent trouver d'emploi cet été ou seulement un emploi à très court terme.